

# LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 15 Vendémiaire, an VII.



*Bruit à Vienne du blocus d'Alexandrie par l'amiral Nelson. — Mécontentement des habitans de la partie de la Pologne appartenant au roi de Prusse. — Emigration considérable dans ce pays. — Proclamation d'amnistie publiée en Irlande. — Nouvelles diverses d'Angleterre. — Lettre du général Humbert au directoire exécutif, sur les différens combats qui ont eu lieu entre les troupes françaises et anglaises en Irlande.*

*Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 25 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.*

*Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux Souscripteurs sans augmentation de prix, dans des supplémens qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.*

*Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moinesaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.*

## AUTRICHE.

*De Vienne, le 1<sup>er</sup> vendémiaire.*

On donne ici pour certain qu'il existe un traité d'alliance entre la Russie & la Porte.

La nouvelle de l'arrivée des Français en Egypte fait toujours fermenter les esprits à Constantinople & dans le reste des états du grand-seigneur. Quoique rien ne confirme encore la nouvelle de la déclaration de guerre annoncée par quelques gazettes, on la regarde au moins comme probable.

On assure ici que l'amiral Nelson bloque actuellement le port d'Alexandrie, où se trouvent deux vaisseaux de ligne ex-vénitiens & des bâtimens de transport.

Le général Buonaparte est au Caire; son armée souffre beaucoup de la chaleur du pays, de la mauvaise qualité de l'eau & des attaques continuelles de la milice.

*(Ext. de la Gazette de la cour).*

## ALLEMAGNE.

*Extrait d'une lettre de Ratisbonne, du 5 vendémiaire.*

On commence à faire quelque attention aux nouvelles de Turquie dans les feuilles qui servent la nouvelle coalition. On voit se développer des circonstances qui ne permettent plus de les révoquer toutes en doute, comme par le passé; & quoiqu'elles soient encore fausses pour la plupart, on a tout lieu de croire que quelques-unes sont seulement faites d'avance, ce qui leur donne une importance relative aux yeux de nos lecteurs le moins crédules.

Les nouvelles qu'on reçoit de la ci-devant Pologne, inquiètent le gouvernement prussien. C'est dans la portion qui lui est échue que les esprits paroissent le plus opposés au nouvel ordre de choses établi par ce dernier partage. Les piéces relatives aux troubles, aux conspirations, aux dénunciations, dont la nouvelle Prusse est le théâtre, forment déjà dans les archives de Berlin une collection de huit volumes in-folio. On parle sur-tout à Varsovie d'un directoire sarmate; on va jusqu'à nommer les membres qui doivent le composer. Si, comme il le paroît, les por-

tions de l'Autriche & de la Russie sont moins agitées, il y auroit quelque raison de soupçonner que les moteurs secrets sont moins éloignés qu'on ne le pense, & que ce moyen de se venger de la neutralité de la Prusse, tout imprudent qu'il seroit, pourroit faire partir des projets dont le Nord commence à présenter le développement. En attendant, la Prusse reste fidèle à son système. L'idée favorite du cabinet de Berlin est que cette puissance peut se passer d'alliances.

Elle use en toutes choses de la plus grande circonspection. Par exemple, elle n'a pas voulu que des religieux de l'ordre de la Trappe, émigrés de France en Suisse, de Suisse en Autriche, & enfin d'Autriche en Pologne & en Russie, s'établissent dans la Prusse méridionale, quoique la ci-devant princesse de Bourbon Condé, qui étoit du nombre de ces religieux, eût écrit au roi pour lui en demander la permission. On joint à ces ménagemens les mesures qu'on croit les plus propres à faire respecter le parti d'isolement qu'on a définitivement embrassé. C'est sur-tout par les finances qu'on tâche de se procurer la force & la considération nécessaires à cet effet.

Une nouvelle espérance fait quitter aujourd'hui la ci-devant Pologne à un grand nombre de ses habitans. Deux cent quatre-vingt six réfugiés polonais ont, il y a quelques décades, traversé Mayence pour se rendre en Italie auprès du général Dombrowski. Il en est depuis passé beaucoup d'autres pour la même destination.

## IRLANDE.

*De Dublin, le 28 fructidor.*

Le gouvernement vient de faire publier, sous la date du 25 de ce mois, la proclamation suivante:

« Attendu que par suite de la dernière invasion, un grand nombre d'habitans du comté de Mayo & comtés voisins, se sont joints à l'ennemi; & vu qu'il peut être avantageux d'étendre le pardon à ceux d'entre ces habitans qui ont été portés à la révolte par l'instigation des malveillans, nous promettons par ces présentes le pardon de sa majesté à tous ceux qui, ayant joint l'ennemi, se rendront soit aux juges-de-peace, soit à tout autre-officier public, & qui feront en même tems remise d'un fusil & d'une bayonnette française, ainsi que toutes les munitions de guerre, dont ils se trouvent pourvus: le tout à condition que ces personnes n'ont eu d'autre rang que celui de simple soldat ».

*Signé, CASTLEREAGH.*

Cette proclamation doit avoir force de loi pendant 30 jours; elle prouve qu'il s'étoit joint au général Humbert un grand nombre d'irlandais, quoique le gouvernement

britannique n'aït pas cru devoir publier cette circonstance avant qu'il n'eût à annoncer la reddition du détachement français.

Notre parlement continue à s'occuper de différens amendemens que, d'après des circonstances particulières, on propose tous les jours au bill relatif à la déportation des principaux chefs des Irlandais-unis.

M. Grattan, chef de l'opposition d'Irlande, distingué par ses talens, son éloquence & la vigueur avec laquelle il a combattu les mesures du gouvernement, se trouve fort compromis dans la déposition d'un John Hughes de Belfast, un des principaux chefs des Irlandais-unis.

#### A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 2<sup>e</sup> jour complémentaire.*

L'ambassadeur turc qui est ici, a reçu, dit-on, à Paris que la Porte avoit déclaré la guerre à la France. Le manifeste qui a paru ce sujet, a été envoyé en Egypte en langue turque, en arabe & en grec. Si cette nouvelle se confirme, ce ministre ne tardera pas sans doute à notifier officiellement à notre cour.

Le général Humbert avoit marché avec tant de rapidité, pour prendre une position dans l'intérieur de l'Irlande, que dans l'espace de quatre jours il avoit fait 110 milles anglais. Il a été invité à un grand dîner par lord Cornwallis. Il va être envoyé en France sur parole.

Le général Bartholomew Teeling qui avoit accompagné le général Humbert, fait prisonnier avec Roche, a mis à terre, d'un coup de poing, le dragon anglais qui étoit chargé de sa garde. Il a échappé à toutes les poursuites.

On instruit ici une nouvelle conspiration d'Anglais-unis. Cette instruction que la loi force de rendre publique, vient de mettre le gouvernement dans la nécessité de laisser circuler une proclamation trouvée sur un conjuré. Elle a pour titre : *Les Bretons-unis, aux Irlandais-unis.*

» L'Irlande, dit cette proclamation, a été opprimée à force ouverte. L'Angleterre l'a été par artifice, ruse & séduction. On a voulu nous diviser. Unissons-nous pour la cause commune. Notre union est nombreuse, & son influence encore plus considérable !

Un petit bateau des isles Saint-Marcou, déguisé en pêcheur français, a remonté la Seine jusqu'à Rouen, où d'après son rapport, il se construit toujours des chaloupes canonnières & un grand nombre d'autres petits bâtimens. On prétend aussi qu'à Cherbourg & à Grandville, il se fait de grands préparatifs pour une expédition secrète. Ces nouvelles ont été envoyées aux bureaux de l'amirauté.

Les dépêches des Indes nous apprennent que Tippou-Saïb étoit sans l'inaction; que Zemaun-Shaw faisoit des préparatifs de guerre; mais qu'on ne croyoit pas que la situation de ses affaires domestiques lui permit de faire l'invasion dont il menace l'Indostan.

Le *Goodoll* a pris le bâtiment sur lequel Pichegru, Willot, Ramel & plusieurs autres déportés français s'étoient échappés de Cayenne. Ils sont maintenant à bord de la frégate *l'Amable*, qui vient d'arriver en Angleterre. Barthelemi, qui étoit avec eux, est resté malade à la Martinique.

#### R E P U B L I Q U E H E L V E T I Q U E.

*De Lucerne, le 6 vendémiaire.*

D'après le rapport officiel, la perte essuyée par le canton de Stantz consiste en cent cinquante-sept hommes tués, quatre-vingt-sept égarés; soixante-dix-neuf femmes tuées, trois égarées; trois cent six maisons, deux cent trente granges, une église, une chapelle, vingt greniers,

quatre chantiers de bois, quatorze barraques, & une tour brûlés.

#### R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

*DE PARIS, le 14 vendémiaire.*

C'est pour retourner à Madrid, qu'est parti le ministre plénipotentiaire de Portugal. Ses pouvoirs n'étoient pas assez étendus. S'il en recevoit de plus amples de sa cour & de plus conformes aux intentions du gouvernement français, il est assez probable que la négociation se continuera par le canal du cabinet espagnol.

— Le directoire exécutif vient de nommer ambassadeur à Milan l'ex-conventionnel Fouché (de Nantes), à la place du citoyen Trouvé.

— L'officier français dont nous avons annoncé l'arrivée d'Irlande, est un aide-de-camp de Humbert. Il assure avoir quitté ce général; la veille du jour où les lettres du lord Cornwallis & du général Lake ont annoncé qu'avoit eu lieu la capitulation des français débarqués. Il l'a laissé à Kestelbar, & a pris des routes détournées pour se rendre sur les côtes, où il s'est jeté dans un bateau pêcheur qui l'a amené en France. Il n'a pas, comme on l'avoit d'abord dit, eu connoissance du débarquement des trois mille hommes portés en Irlande sur la division sortie de Brest; mais il déclare avoir rencontré cette division à 20 lieues en mer; & il espère qu'elle est maintenant arrivée à bon port, & qu'elle a mis ses troupes à terre.

— Quelques erreurs se sont heureusement glissées dans la liste de nos officiers qu'on croyoit péris dans le combat naval de la Méditerranée. Nous apprenons avec plaisir que le contre-amiral Blanquet-Duchayla, & le chef de division Dumanoir, ne sont pas au nombre des morts. Le premier est arrivé à Naples; il est blessé, mais non pas très-dangereusement. Quant à Dumanoir, il commandoit le vaisseau le *Dubois*, armé en flûte. Il étoit dans le port même d'Alexandrie, & n'a point, par conséquent, pu prendre part au combat. Mais il a aidé à conserver le *Guillaume Tell* & le *Généreux*, en leur envoyant 1200 hommes de son équipage. On a des lettres de lui.

— Le citoyen Camus, archiviste du corps législatif, vient de dresser un état de la population actuelle de la république française. Il l'a portée, d'après les conquêtes & les réunions effectuées jusqu'à ce jour, à 33 millions. Dans ces calculs sont compris nos nouvelles possessions de la Méditerranée.

— Si on en croit une lettre de Gènes, nos ingénieurs arrivés à Alexandrie s'occupent déjà des dispositions nécessaires pour la réunion de la mer Rouge à la Méditerranée; & huit mille hommes seroient destinés à creuser le canal par lequel se seroit cette jonction.

— Le vice-amiral Morard de Galle est de retour à Brest, depuis le 4 vendémiaire; il y a repris le commandement des armes, qui avoit été rempli pendant son absence, par le contre-amiral Terrasson.

La place de Brest est en état de siège, depuis le 2 de ce mois.

— Les habitans de la petite ville de Cobus, dans le pays de Brandebourg, viennent d'imiter les Suisses du bon vieux tems. Ils se sont emparés de leurs magistrats & les ont conduits hors la ville, en leur fermant la porte sur le dos. Des détachemens sont partis de Berlin & de Francfort pour les remettre à l'ordre.

*Commission militaire près la dix-septième division.*

Le nommé Guillaume Chauvau, âgé de trente-deux

ans, natif de Fourille, département de l'Allier, ex-gendarme de la maison du roi, & inscrit sur la liste des émigrés, a été condamné aujourd'hui à la peine de mort. Les talens du citoyen Lebon, son défenseur, n'ont pu détruire l'existence de la contravention à la loi du dix-neuf fructidor an cinq, dont étoit coupable cet individu.

## DIPLOMATIE.

« Voici ce qu'on dit de plus vraisemblable sur le voyage de M. de Noronha à Paris.

» Le directoire exécutif avoit accueilli la proposition que le gouvernement portugais avoit faite par l'intermédiaire de la cour de Madrid, de renouer des négociations de paix ; mais, convaincu qu'il étoit important d'adopter d'autres bases que celles du traité du 23 thermidor an 5, dont le Portugal avoit refusé la ratification, il fit connoître à l'ambassadeur d'Espagne ses intentions précises sur ce point. Le directoire, en accordant des passe-ports à M. de Noronha, déclaroit que ces passe-ports ne devoient servir au ministre portugais, que dans le cas où il seroit muni de pouvoirs qui le missent en état de négocier & de terminer sur les bases proposées par le gouvernement français.

» Ces bases étoient que la république acquit dans la Guyane une augmentation de territoire, qu'on diminuât le nombre des vaisseaux qui, aux termes du premier traité, pouvoient entrer dans les ports du Portugal ; que l'introduction de nos draps fût permise dans ce royaume ; qu'enfin, S. M. T. F. donnât une augmentation de contributions pour les frais de la guerre, à laquelle elle a pris part.

» On dit que, lors de l'arrivée de M. de Noronha à Paris, le ministre des relations extérieures a demandé à connoître les pouvoirs de ce ministre plénipotentiaire, celui-ci a fait entendre qu'il ne pouvoit faire au pas dans la négociation sans en référer à sa cour, & qu'il n'avoit pas de pouvoirs suffisans pour traiter & conclure d'après les bases qui lui étoient présentées.

» On ajoute que le directoire exécutif a pensé alors qu'il ne pouvoit pas être utile d'entamer des conférences, dont rien ne faisoit présager le terme, & qu'il a remis à M. de Noronha les passe-ports qui lui sont nécessaires pour retourner à Lisbonne. (Extrait du Rédacteur).

## DIRECTOIRE EXECUTIF.

Au quartier-général à Castelbar, le 11 fructidor, an 6.

Le général Humbert, au directoire exécutif.

Je vous dois, citoyens directeurs, le rapport de mes opérations depuis mon arrivée en Irlande.

Le 4 fructidor, l'armée a été nommée *armée d'Irlande*, dès que j'ai aperçu les altéragés de Bradhaven ; les vents, étant contraires, il n'a pas été possible d'approcher terre de ce jour.

Le 5, la division de frégates, après avoir lutté pendant douze heures contre les vents & les courans, a mouillé dans la baie de Kilala, vers les trois heures de l'après-midi. Comme le pavillon anglais étoit arboré, nous ayons eu la visite de plusieurs personnes de marque, & de quelques officiers anglais, dont l'étonnement à notre vue ne peut se dépeindre : à quatre heures, le débarquement a été ordonné. L'adjudant-général Sarrazin a débarqué le premier, à la tête des grenadiers. Je lui ai donné l'ordre de marcher sur Kilala, dont il s'est emparé à la bayonnette. Je l'ai nommé général de brigade sur le champ de

bataille. L'ennemi a été dérotté complètement de ce poste gardé par 200 hommes ; une vingtaine se sont sauvés à travers les marais ; les autres ont été pris ou tués. Presque tous les prisonniers ont demandé à servir avec nous ; je le leur ai accordé avec plaisir. Le débarquement étoit totalement effectué vers les dix heures du soir.

Le 6, le général Sarrazin a été reconnoître Balayna, & il n'y a eu qu'une légère escarmouche, la cavalerie ennemie s'étant retirée au grand galop, pendant plus de deux lieues.

Le 7, j'ai marché avec l'armée sur Balayna. Le général Sarrazin, à la tête des grenadiers & d'un bataillon de ligne, a culbuté tout ce qui s'est opposé à son passage. L'adjudant-général Fontaine a été chargé de tourner l'ennemi ; son attaque a très-bien réussi, & il a fait plusieurs prisonniers. J'ai poursuivi pendant long-tems la cavalerie avec le brave troisième régiment de chasseurs à cheval.

Le 8, l'armée française a été jointe par un corps d'Irlandais-unis, qui ont été armés & habillés sur-le-champ. Vers les huit heures du soir je me suis porté sur Rappa. J'ai gardé cette position jusqu'à deux heures après-minuit.

Le 9, l'armée a marché sur Balayna, où elle a pris position ; elle en est partie à trois heures de l'après-midi. Après une marche de quinze heures, je suis arrivé le 10, à six heures du matin, sur les hauteurs en arrière de Castelbar. J'ai reconnu la position de l'ennemi, qui étoit très-forte. J'ai ordonné au général Sarrazin de commencer l'attaque. Les tirailleurs de l'ennemi ont été repoussés vivement. Le chef de bataillon Dufour les a chassés jusqu'au pied de la position de l'armée ennemie. Les grenadiers se sont portés au pas de charge sur la ligne de bataille ; l'infanterie de ligne les a suivis. Le déploiement des colonnes s'est opéré sous le feu de douze pièces de canon. Alors le général Sarrazin fait attaquer la gauche de l'ennemi par un bataillon de ligne, qui est obligé de se replier, essayant le feu de plus de deux mille hommes. Le général Sarrazin vole à son secours, à la tête des grenadiers, & repousse l'ennemi. Les anglais font pendant une demi-heure un feu terrible de mousqueterie : le général Sarrazin défend de riposter : notre contenance fière déconcerta le général anglais. Dès que l'armée est toute arrivée, j'ordonne l'attaque générale. Le général Sarrazin, à la tête des grenadiers, culbute la droite de l'ennemi & s'empare de trois pièces de canon. Le chef de bataillon Ardouin force la gauche à replier dans Castelbar.

L'ennemi concentré dans la ville & soutenu par son artillerie, fait un feu terrible. Le troisième régiment de chasseurs effectue une charge dans la grande rue de Castelbar & force l'ennemi à passer de l'autre côté du pont. Après plusieurs charges très-meurtrières de cavalerie & d'infanterie, dirigées par le général Sarrazin & l'adjudant-général Fontaine, l'ennemi a été chassé de toutes ses positions & poursuivi encore pendant deux lieues.

L'ennemi a perdu dix-huit cents hommes, dont six cents tués ou blessés & douze cents prisonniers, dix pièces de canon, cinq drapeaux, douze cents fusils, & presque tous les équipages. Le drapeau de la cavalerie ennemie a été enlevé dans une charge par le général Sarrazin, que j'ai nommé général de division sur le champ de bataille. J'ai aussi nommé, pendant l'action, l'adjudant-général Fontaine, général de brigade ; les chefs de bataillon Azemard, Ardouin & Dufour, chefs de brigade ; le capitaine Durival, chef d'escadron ; & les capitaines Foussaint, Zimmermann, Ranon, Huete, Babin & Rutty, chefs de

bataillon. Je vous prie, citoyens directeurs, de confirmer ces nominations & de faire expédier les brevets le plutôt possible, cela produira un très-bon effet.

Officiers & soldats, tous ont fait des prodiges. Nous avons à regretter d'excellens officiers & de bien braves soldats. Je vous enverrai bientôt d'autres détails : il me suffit de vous dire que l'armée ennemie, forte de cinq à six mille hommes, dont six cents de cavalerie, a été totalement dérotée.

Salut & respect,

Signé, HUMBERT.

Nota. L'intelligence & l'audace qui caractérisent les opérations du général Humbert & de sa petite armée, paroissent garantir que si nos républicains qui ont débarqué en Irlande, ont été forcés, comme on l'a dit, de se rendre à des forces infiniment supérieures qui les attaquoient, ce n'aura pu être qu'après avoir fait des prodiges de valeur, & qu'ils auront fait payer bien cher aux Anglais ce succès momentané.

( Cette lettre & ces réflexions sont totalement tirées du Journal Officiel ).

CORPS LEGISLATIF  
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen JOURDAN.

Séance du 14 vendémiaire.

On lit une pétition d'un citoyen qui demande que l'exception faite à la loi de la conscription en faveur des jeunes gens mariés, soit étendue jusqu'au 1<sup>er</sup> thermidor.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Sonthoux fait arrêter qu'il sera fait un message au directoire exécutif, pour savoir à combien se montent les traites sur les colonies.

Blin présente un projet de résolution qui est adopté, & par lequel 50 mille francs sont affectés aux réparations les plus urgentes des digues de Dol. Leur entière restauration deviendra l'objet d'un autre rapport.

Legendre demande la parole pour une motion d'ordre sur les finances.

Laugeac pense que pour économiser le tems, les membres qui ont des vues à présenter sur les finances, doivent les porter à la commission, & le conseil continuer la discussion des projets qui lui sont soumis.

La proposition n'est pas appuyée, & Legendre prend la parole.

Selon l'opinant, la république, quant à ses finances, se trouve dans une crise des plus dangereuses, & les moyens qu'il va proposer lui paroissent capables de l'en tirer. Il établit, 1<sup>o</sup>. qu'il n'y a pas assez de numéraire pour suffire aux transactions particulières & au paiement des impôts; qu'il n'y a pas assez de numéraire fictif pour remplacer le numéraire effectif.

L'orateur voit dans cette pénurie de numéraire effectif & fictif, la cause de la cherté de l'argent, de l'embarras de l'industrie & de l'agriculture ainsi que du trésor public.

La création d'un papier-monnaie lui paroît donc indispensable, même pour le service du gouvernement, car s'il veut pouvoir lever les impôts, il faut qu'il paye ou avec de l'argent ou avec quelque chose qui le remplace.

Legendre cite l'Angleterre, qui, avec une population qui n'excede pas dix millions & un terrain qui ne produit

pas grand'chose, s'est élevée au plus haut degré de prospérité moyennant sa banque. C'est cette banque & son crédit qui ont fourni à l'équipement de la flotte qui, en ce moment, couvre toutes les mers, & pourtant elle n'a qu'une garantie, souvent voilée, qui consiste dans le produit des impôts.

Legendre propose donc que nous nous procurions les mêmes avantages en établissant aussi en France une banque dont il présente le projet.

De toutes parts, on demande l'ordre du jour.

Le conseil passe à l'ordre.

Il entend ensuite un rapport fait par Malès, sur les dépenses de la trésorerie pour l'an 7. L'impression en est ordonnée.

Le conseil s'est ensuite formé en comité général, sur la demande de la commission chargée de l'examen du message du directoire exécutif, relatif aux 125 millions nécessaires pour la levée de 200 mille hommes.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé, sur le rapport de Larmagnac, quatre résolutions du 27 fructidor, relatives à des opérations de quatre assemblées primaires du département de Saône & Loire. Il a ensuite repris & ajourné de nouveau la discussion sur les expropriations forcées.

Bourse du 14 vendémiaire.

Amsterdam.....	59 <sup>5</sup> / <sub>8</sub> , 60 <sup>1</sup> / <sub>8</sub> .	Rente viagere....	18 f. 25 c.
Idem cour.....	56 <sup>5</sup> / <sub>8</sub> , 57 <sup>1</sup> / <sub>8</sub> .	Rente provis....	19 f. 13 c.
Hamb.....	194, 191 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> à 192.	Tiers cons.....	18 f. 63 c.
Madrid.....	11 f. 56 à 50 c.	Bon 2/3.....	2 f. 29 c.
Mad. effect.....	14 f. 56 c.	Bon <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .....	2 f. 25 c.
Cadix.....	11 f. 56 à 50 c.	Bon <sup>1</sup> / <sub>4</sub> .....	106 f.
Cad. effect.....	14 f. 56 c.	Or fin.....	106 f.
Gènes.....	97 <sup>1</sup> / <sub>4</sub> , 95 <sup>3</sup> / <sub>4</sub> .	Lingot d'arg....	50 f. 75 c.
Livourne.....	105 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> , 104 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> .	Portugaise.....	97 f. 50 c.
Bâle.....	pair, 1 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> à 1 per.	Piastre.....	5 f. 40 c.
Geneve.....	2 <sup>1</sup> / <sub>2</sub> per.	Quadruple.....	81 f. 75 c.
Lyon.....	pair 15 j.	Ducat d'Hol....	11 f. 75 c.
Marseille.....	pair 10 j.	Guinée.....	26 f. 40 c.
Bordeaux.....	pair 15 j.	Souverain.....	35 f. 15 c.
Montpellier.....	pair 8 j.		

Esprit <sup>3</sup>/<sub>4</sub>, 420 à 425 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 305 à 315 f. — Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martin, 3 fr. 10 cent. — Café St-Domingue, 2 f. 80 à 75 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 40 à 55 c. — Savon de Marseille, 1 f. 10 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 3 f. 10 c. — Coton des isles, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sel, 0 f.

Les Projets de Mariage ou les deux Militaires, comédie en un acte & en prose, par le citoyen Alexandre Duval, représentée sur le théâtre Feydeau. Prix, 1 fr. 10 cent.

Le Rendez-Vous supposé, ou le Souper de Famille, comédie en deux actes, en prose, mêlée d'ariettes, par J. B. Pujoux, musique du citoyen Berton, représentée sur le théâtre de l'Opéra comique national. Prix, 1 fr. 10 cent.

Amélia, ou les deux Jumeaux espagnols, drame en cinq actes, en prose, mêlé de pantomimes, danses, combats & musique, représenté sur le théâtre de la Cité; par L. J. B. Delrieu. Prix, 1 fr. 50 cent.

Ces ouvrages se trouvent à Paris au Bureau Dramatique, rue Helvétius; chez Migneret, imprimeur, rue Jacob, n<sup>o</sup>. 1186; Vente, libraire, boulevard Italien.

A. FRANÇOIS.